L'éducation populaire en Alsace

ACTIONS ET PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS

L'ÉTÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

CRAJEP ALSACE

Région Alsace

Sommaire

Édito de Philippe Richert,
Président du Conseil Régional d'Alsace,
Ancien Ministre 3

Édito de Philippe Milesi,
Président du CRAJEP Alsace
(Comité Régional des Associations
de Jeunesse et d'Education Populaire) 4

Quels intérêts pour les collectivités
à coopérer avec les associations ? 5

Et concrètement, quelles relations 7

L'éducation populaire, c'est 9

Vos contacts 10

Donner à chacun, à tous les âges de la vie, la possibilité de trouver la voie de son propre épanouissement par le savoir, la connaissance, la culture et l'engagement citoyens dans leur propre vie : voilà le but essentiel de l'éducation populaire. Il n'y en a pas, à mes yeux, de plus haut ; car c'est un humanisme à l'œuvre, concret, incarné qui se manifeste à travers l'éducation populaire. Elle nous vient de loin dans l'histoire. On la trouve déjà, à peine naissante, sous la Renaissance rhénane, avec Jean Sturm, l'inventeur de la pédagogie humaniste. Elle grandit au siècle des Lumières avec Jean-Frédéric Oberlin, précurseur de l'éducation pour tous. Elle s'épanouit aujourd'hui dans chacune des associations et des mouvements qui la représente en Alsace.

Dans notre région, l'éducation populaire est d'une prodigieuse diversité. Elle s'enracine dans chacun de nos territoires et se confronte, sans cesse, aux exigences du temps présent. Elle s'adapte, elle se réinvente en permanence. Elle fait flèche de tout bois pour aller à la rencontre de chacun, parfois de manière modeste, mais toujours avec une même ambition chevillée au corps : éduquer et servir.

Je veux réaffirmer le soutien du Conseil Régional d'Alsace à l'éducation populaire et ne peux qu'encourager les collectivités et décideurs à se rapprocher des structures qui la développent, pour créer un partenariat ouvert et fructueux.

Je veux enfin exprimer ma gratitude à tous les bénévoles qui s'impliquent et s'engagent : ce sont eux qui portent la vitalité de l'éducation populaire en Alsace. Ce sont eux qui constituent un atout majeur pour notre région tout entière et pour l'épanouissement de nos concitoyens.

Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace
Ancien Ministre

L'éducation populaire permet la diffusion au plus grand nombre de savoirs et de connaissances qui permettent à tous et toutes de s'épanouir. C'est également le moyen de développer des capacités à vivre en société, à vivre ensemble. Elle aide à la compréhension du monde et permet à chacun de prendre place dans une société de plus en plus complexe.

L'école ne suffisant pas à elle seule à assurer l'égalité des chances et à faire de nos enfants de futurs citoyens responsables, curieux et ouverts sur le monde, l'éducation populaire œuvre de façon complémentaire aux institutions scolaires. Avec la réforme des rythmes scolaires, cette complémentarité doit être développée ; l'éducation populaire peut répondre aux futurs problèmes des collectivités territoriales.

L'éducation populaire constitue une démarche de transformation sociale et politique portée par des acteurs variés. Elle aborde une grande diversité de champs : social, culture, loisirs, urbanisme, sport, prévention santé, formation, ... et s'adresse à un large public : enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, les personnes en situation de handicap ....

Ses priorités sont :
- inciter les habitants à être acteur de leurs territoires,
- favoriser la création de solidarités,
- promouvoir l'égalité hommes/femmes,
- mettre en valeur les potentiels des personnes,
- mettre à jour les besoins des publics.

Philippe MILESI
Président du CRAJEP Alsace
(Comité Régional des Associations
de Jeunesse et d'Education Populaire)

Quels intérêts pour les collectivités à coopérer avec les associations ?

Parce que cela permet :

① D'améliorer le « vivre ensemble »

- Les associations d'éducation populaire, par leur ancrage local, par les valeurs qu'elles défendent contribuent à animer les territoires dans un souci de co-construction.

- Les associations contribuent au mieux-vivre ensemble par les engagements quotidiens de leurs membres.

- Leur ancrage local leur permet d'être à l'écoute des habitants, d'identifier de nouveaux besoins et d'accompagner des initiatives.

- Elle permet de développer de nouveaux services par et pour les habitants.

② De développer l'économie sociale et solidaire

- Leur gestion est désintéressée car elles sont statutairement « à but non lucratif » (les éventuels excédents sont réinjectés dans le projet).

- Les valeurs qu'elles défendent privilégient les principes de coopération et de solidarité.

- L'éducation populaire participe concrètement à la création d'emploi à l'économie sociale par le développement de services.

③ De favoriser l'engagement

- Les associations offrent des espaces d'engagement aux habitants sur les territoires.

- L'éducation populaire met en avant les savoirs citoyens.

④ De mobiliser des compétences pour les collectivités

- Elle peut aider les collectivités dans des démarches d'enquêtes, de diagnostics partagés et d'évaluation.

- Ces services contribuent à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et urbains, notamment l'accueil et les loisirs de la petite enfance.

- Les associations d'éducation populaire peuvent apporter des solutions aux préoccupations des collectivités liées à la réforme des rythmes scolaires.

Lorsque la relation entre les associations de l'éducation populaire et les collectivités est partenariale, elle permet d'une part, aux territoires de retrouver ou renforcer leur attractivité et d'autre part, aux associations de développer leurs projets en phase avec les valeurs qui sont les leurs.

Et concrètement, quelles relations ?

Les collectivités territoriales peuvent créer des relations privilégiées avec les associations d'éducation populaire.

Concrètement, il existe différents types de relations possibles entre les associations et les collectivités territoriales fondées sur deux approches distinctes : convention avec subvention ou achat de prestation dans le cadre de procédures de marchés publics.
La première question à se poser pour faire son choix est de savoir qui est à l'initiative du projet.

==> Si le projet est initié par l'association et n'a pas de contrepartie directe pour la collectivité, la collectivité optera pour une convention de subvention dite « eurocompatible ».

Le cadre de la **convention de subvention** se prête plus au principe de coconstruction du projet entre les associations et les collectivités. Elle réinstaure le dialogue entre les cocontractants et leur permet de mieux travailler ensemble pour une approche rénovée de l'action publique.

==> En revanche, si la collectivité initie et détermine la solution et les modalités d'exécution pour rendre un service à la population et que la prestation correspond à un besoin de la collectivité, la subvention n'est plus possible. Il faut passer par **une procédure de mise en concurrence** (soit un marché public soit une délégation de service public).

■ Le marché public est un contrat pour une commande précise passée en vue de répondre aux besoins de l'administration.

■ La délégation de service public est un contrat qui confie l'exécution et la gestion d'un service à un délégataire.

La grande différence entre les deux est une question de financement. Le marché public équivaut à un achat payé en totalité au prestataire alors que dans une délégation de service public, la rémunération est tirée principalement de son exploitation auprès des usagers.

Dans les deux cas, les associations sont placées dans une situation de prestataire et engendre deux risques majeurs :
- L'accroissement des inégalités entre les publics car les associations devront plus se tourner vers des publics solvables pour assurer leur rentabilité économique,

- Un impact négatif sur la vitalité de la vie associative car les petites associations ne se sentent pas en capacité de répondre à des appels d'offre.

La convention de subvention est une forme juridique possible et formalisée de la relation association-collectivités car elle permet à la fois :
- **de bénéficier d'une proposition adaptée au contexte local**
- **de soutenir la capacité d'initiative du secteur associatif.**
- **de sécuriser juridiquement le partenariat**

Partenariat avec une subvention ou commande publique avec un achat de prestation ?

L'éducation populaire c'est :

Festival
Accueil périscolaire
Ludothèque
Solidarité
Activités scientifiques
Citoyenneté
Bafa
Echanges internationaux
Environnement
Engagement des jeunes
Participation étudiante
Accueil jeunes
Engagement
Accueil hébergement
Culture
Rencontres intergénérationnelles
Vacances adaptées ou inclusives
Tourisme social
Lutte contre l'illettrisme
Troc savoirs
Echanges de savoirs
Club senior
Colo
Formation / Insertion
Activités nature

Et chez vous, quel projet ?

Vos contacts

• CRAJEP Alsace
c/o UFCV, 1 rue des Récollets
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 52 00 - Fax : 03 88 35 04 72
Président : Philippe MILESI
Mail : philippe.milesi@ufcv.fr

• A.L.E.F (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation)
Site Internet : www.alef.asso.fr

• AFGES (Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg)
Site Internet : www.afges.org
Mail : afges@afges.org

• AGR FOYERS CLUB (Avant garde du Rhin)
Site Internet : agr-fscf.fr
Mail : agr.fscf@wanadoo.fr

• ARIENA (Association régionale pour l'initiation à la nature et à l'environnement en Alsace)
Site Internet : www.ariena.org
Mail : info@ariena.org

• AROEVEN (Association régionale des œuvres de vacances de l'éducation nationale)
Site Internet : www.aroeven.fr
Mail : aroeven.strasbourg@aroeven.fr

• C.P.C.V. EST (Comité protestant des centres de vacances)
Site Internet : www.cpcvest.fr
Mail : accueil@cpcvest.fr

• CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)
Site Internet : www.cemea.asso.fr
Mail :contact@cemea-alsace.fr

• E.E.D.F. (Eclaireurs et éclaireuses de France)
Site Internet : www.eedf.fr
Mail :eedf-phd@orange.fr

• E.E.U.D.F. (Eclaireurs et éclaireuses unionistes de France)
Site Internet : www.eeudf.org

• F.U.A.J. 67 (Fédération unifiée des auberges de jeunesse du Bas-Rhin)
Site Internet : www.fuaj.org

• F.U.A.J. 68 (Fédération unifiée des auberges de jeunesse du Haut-Rhin)
Site Internet : www.fuaj.org

• Familles Rurales du Bas-Rhin
Site Internet : www.famillesrurales.org
Mail : coordinateur.fam67@orange.fr

• FDCSC 67 (Fédération départementale des centres sociaux et socioculturels du Bas-Rhin)
Site Internet : basrhin.centres-sociaux.fr
Mail : info@centres-socioculturels-67.org

• FDFC 68 (Fédération départementale des foyers-clubs du Haut-Rhin)
Site Internet : www.fdfc68.org
Mail : fdfc68@mouvement-rural.org

• FDMJC 67 (Fédération départementale des MJC du 67)
Site Internet : www.fdmjc67.net

• JPA 67 (Jeunesse au plein air du Bas-Rhin)
Site Internet : www.jpa67.fr
Mail : jpa67@free.fr

• Les Francas Alsace
Site Internet : www.francas-alsace.eu
Mail : contact@francas-alsace.eu

• Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin
Site Internet : www.laligue67.org
Mail : contact@laligue67.org

• Ligue de l'enseignement du Haut-Rhin
Site Internet : www.ligue68.laligue.org

• M.R.J.C. Alsace(Mouvement rural de jeunesse chrétienne)
Site Internet : alsace.mrjc.org
Mail : alsace@mrjc.org

• OCCE Alsace (Office Central de la Coopération à l'Ecole)
Site Internet : www.occe.coop
Mail : occe67@occe.coop

• OPAL (Office populaire des activités de loisirs et de vacances)
Site Internet : www.opal67.org
Mail : contact@opal67.org

• P.E.P Alsace (Pupilles de l'Enseignement Public)
Site Internet : www.pepalsace.fr
Mail : contact@pepalsace.fr

• S.G.D.F. (Scouts et Guides de France - Alsace)
Site Internet : www.sgdf.fr

• U.F.C.V. (Union française des centres de vacances et de loisirs)
Site Internet : www.ufcv.fr
Mail : alsace@ufcv.fr

• UDCSC 68 (Union départemental des Centres sociaux et socioculturels du Haut-Rhin)
Site Internet : www.udcsc68.org
Mail : udcsc68@wanadoo.fr

• UDMJC 68 (Union départementale des MJC du 68)
Mail : udmjc68@orange.fr

www.region-alsace.eu

Région Alsace
1 Place Adrien Zeller ■ B.P. 91006 ■ 67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 15 68 67 ■ Fax : 03 88 15 68 15
e-mail : contact@region-alsace.eu

MAI 2013 • Crédits photos : CRAJEP

La Région Alsace, partenaire de la marque Alsace - www.marque-alsace.fr